



LE MAG

de Saint-Romain

DÉCEMBRE 2022



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LE FILM D'UNE RÉNOVATION EXEMPLAIRE

P. 5 - DOSSIER

GESTION DES DÉCHETS EN 2023 :
LES JOURS DE COLLECTE CHANGENT
DÈS LE 2 JANVIER 2023



Du 10 au 14 octobre : la semaine du goût au restaurant scolaire

Au programme : la fabrication du pain et la découverte du lait cru du Gaec Beau Soleil d'où proviennent les yaourts que les enfants mangent tous les jours à la cantine.



31 octobre : Le Sou des Écoles fête Halloween

Lundi 31 octobre, les petits Romanères, déguisés pour l'occasion, étaient nombreux à participer à la fête d'Halloween organisée par le Sou des Écoles. Après avoir déposé leurs citrouilles sculptées, ils ont écouté les histoires effrayantes racontées par l'association «Ad'Vienne que Dira» et profité d'un monstrueux goûter.

Les familles n'ont pas manqué d'imagination et toutes les citrouilles étaient magnifiques ! Le jury, composé de Luc THOMAS, Maire, de Sandrine ALONZO, adjointe aux affaires scolaires et de la maîtresse des CE2-CM1, ont eu bien du mal à départager les 9 gagnants !

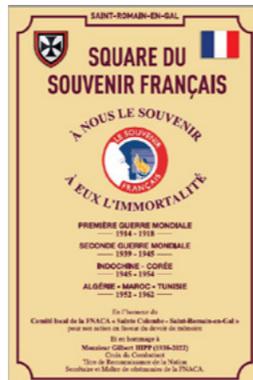


La Mairie illuminée en rose pour Octobre Rose

Tout au long du mois d'octobre, la Mairie s'est illuminée en rose pour mettre en lumière celles et ceux qui combattent le cancer du sein.



Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage à Gilbert Hipp.



Le vendredi 11 novembre 2022, s'est déroulée la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918. Pour la première fois depuis de nombreuses années, cette cérémonie n'était pas dirigée par Monsieur Gilbert HIPP qui nous a quitté en juillet dernier. C'est sous l'autorité de Monsieur BONNET, membre de la FNACA, qu'un vibrant hommage lui a été rendu et que s'est déroulée la cérémonie du 11 novembre. Une nouvelle plaque a été découverte en présence de la famille de Gilbert HIPP.



Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

Pendant 30 ans, j'ai exercé la mission de directeur de cabinet aux côtés de plusieurs Maires. J'ai pu découvrir toutes les facettes de cette fonction passionnante que les Français plébiscitent.

Le rôle du Maire est indissociable de l'immédiateté de son action qu'il doit inscrire au cœur des préoccupations de ses administrés.

Lorsque les Romanères m'ont fait l'honneur de me confier cette charge en mars 2020, j'avais la conviction que mon expérience me serait utile, mais que le rôle du Maire allait évoluer en fonction des circonstances.

Depuis près de trois ans, j'assume cette belle fonction, dans un contexte de crises inédites que nous devons surmonter tous ensemble : crise sanitaire, crise énergétique, inflation et difficultés économiques des familles.

Il nous faut donc être réactif et prendre des décisions durables à effets immédiats. C'est ce que j'ai proposé à mon équipe en engageant la commune dès 2021 dans la transition énergétique, car il est urgent de faire baisser nos consommations de gaz et d'électricité.

La rénovation énergétique du groupe scolaire s'inscrit dans cette stratégie.

L'installation photovoltaïque en autoconsommation devrait rendre le bâtiment autonome dès cette année. Les nouvelles dispositions réglementaires permettront de répercuter le surplus de la production d'électricité solaire en autoconsommation collective, sur l'ensemble de nos bâtiments communaux.

Nous poursuivrons en 2023 le développement de cette énergie propre pour rendre à la commune les marges de manœuvres budgétaires, largement grevées par les factures de gaz et d'électricité.

Il en est de même pour l'éclairage public. Toutes les pistes seront étudiées afin de faire baisser le coût de ce service qui est directement fiscalisé sur les taxes foncières au titre des « Syndicats intercommunaux ».

Comme vous pouvez le constater, aujourd'hui, le Maire doit être encore plus inventif qu'hier, mais aussi réactif et innovant pour surmonter les crises, tout en gardant à l'esprit qu'il doit rester à l'écoute de ses concitoyens, avec lesquels il entretient des liens de proximité.

C'est dans cet esprit que j'assume mon rôle avec passion.

Je souhaite inscrire notre belle commune dans la modernité et dans la résilience énergétique, pour garantir aux Romanères des services publics performants, sans augmenter les tarifs et encore moins les impôts locaux.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et c'est avec plaisir que je vous retrouverai avec mon équipe municipale, dès le 6 janvier pour la première cérémonie des vœux du mandat que vous nous avez confié.

Belles fêtes et Joyeux Noël à toutes et à tous

Votre Maire,

Luc THOMAS

ÉTAT CIVIL 2022

NAISSANCES



Nail UMUT	8 janvier 2022
Lyad LEBRIBRI	19 janvier 2022
Pierre AMBROISE	24 janvier 2022
Lina BADAKIAN	9 février 2022
Elif UZUN	17 février 2022
Louis BRONNEC	13 mars 2022
Valentin FAVRAT COIFFARD	21 mars 2022
Iris OUYOUGOUTE	2 avril 2022
Gaël BARNASSON FRAGNE	2 mai 2022
Sunny ISSARTIAL REGUILLON	18 mai 2022
Inaya ABDALLAH	13 juin 2022
Mathéo USAI	6 juillet 2022
Izia NOGUERA	10 septembre 2022
Robin MOUTARDE	28 septembre 2022
Léon JOURNOUD	29 octobre 2022
Afonso SALGUEIRO DINIS	20 novembre 2022
Jade OUSSINI	22 novembre 2022
Farel CORREA	1er décembre 2022

DÉCÈS



Jean-Abel BAH	2 février 2022
Lucien MONTE	2 février 2022
Daniel COVAREL	11 février 2022
Jackie CHARRETIER	23 mars 2022
Franklin GROS	25 mars 2022
Vanda PEZZA	7 avril 2022
Henri SATRE	13 juin 2022
Lisette GUILLARD	15 juin 2022
Yvette TREMOUILHAC	28 juin 2022
Gérard GAVIOT-BLANC	20 juillet 2022
Jean FENAUX	23 juillet 2022
Ahmed BABAHAD	9 septembre 2022
Maria do Carmo COSTA MATEUS	16 septembre 2022
Robert ROUILLON	29 septembre 2022
Philippe DELBARRE	22 novembre 2022

MARIAGES



Marie-Christine LAURENT et Jean-Claude BOUCHARD	15 janvier 2022
Nadjat OUAHMICHE et Alexis CHAVAS	26 janvier 2022
Cyrielle RIOCREUX et Krys AKOHA	2 avril 2022
Zohra CHIKH et Pierrick MONTANES	4 juin 2022
Amira BEN YAHIA et Ali BENSOUNA	8 juillet 2022
Juliane CANNARD et Alexandre MONTABONNET	16 juillet 2022
Sandra REICHEL et Sébastien VILLE	3 septembre 2022
Stracy MONROSE et Pierre-Richard CALLY	15 octobre 2022
Isabelle SYNOWSKI et Jean-Jacques GIRIN	29 octobre 2022
Jade TIMPANO et Nicolas LIPONNE	4 novembre 2022

L'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus
l'accueil sera ouvert **tous les jours de 10h à 12h.**
En dehors de ces horaires, la Mairie sera fermée au public.



MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL - 1 place Denys Levard
Directeur de publication : Luc Thomas, Maire de Saint-Romain-en-Gal - Rédaction et mise en page : service communication
Crédits photos : Mairie de Saint-Romain-en-Gal - Vienne Condrieu Agglomération
1 500 exemplaires - Imprimerie Michaud et fils



DOSSIER

GESTION DES DÉCHETS EN 2023



À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023
CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE
des ordures ménagères
et des emballages et papiers

SERVICE GESTION DES DÉCHETS
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr
☎ 04 74 53 45 16

Vienne
Condrieu
Agglomération

La collecte des ordures ménagères sera assurée en régie directe par les services de Vienne Condrieu Agglomération.

Les Lundis tous les 15 jours : bacs jaunes - Tous les mardis : bacs gris.

Les bacs jaunes devront être sortis le dimanche soir après 19h (Début de la tournée le lundi matin à 5h). Ils seront rentrés le lundi soir et remplacés par les bacs gris.
Plus aucun bac ne devra encombrer les trottoirs dès le mardi soir.

JE TRIE MES DÉCHETS !

DANS LE BAC JAUNE

Tous vos emballages et papiers se trient !

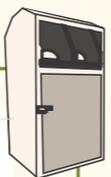


DANS LE CONTENEUR VERT

Les emballages en verre uniquement : bouteilles, pots et bocaux



En sac fermé : tous les vêtements, le linge de maison et les chaussures, propres et secs



DANS LE COMPOSTEUR

Un mélange d'apports frais (épluchures, restes de repas crus ou cuits) et de matières brunes (feuilles mortes, broyats de bois et petits branchages)



EN DÉCHÈTERIE

Les encombrants, les gros cartons, les meubles et matelas, l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les végétaux, les piles, les batteries, et les déchets dangereux.



DÉCHÈTERIES	MATIN	APRÈS-MIDI
Ampuis 1680, rue du Stade - 69420	9h-12h30 (fermée mardi, mercredi et jeudi)	13h30-18h
Chasse-sur-Rhône 326, route de Communay - 38670	9h-12h30	
Pont-Évêque ZI de l'Abbaye - 38780		
Vienne Saint-Alban-les-Vignes - 38200	8h-12h30	
Villette-de-Vienne 288, chemin du Maupas - 38200		

GESTION DES DÉCHETS EN 2023

⚠ Changement des jours de collecte

Réduisons nos déchets...
Agissons ensemble !



Service communication Vienne Condrieu Agglomération - Novembre 2022 - Graphisme couverture : Catherine Ornon - Photos : Freepik, Adobe Stock

PREMIERS JOURS DE COLLECTE 2023 :
LUNDI 2 JANVIER : BACS JAUNES - MARDI 3 JANVIER : BACS GRIS
 Le calendrier de collecte 2023 qui sera prochainement diffusé est disponible sur le site Internet de la commune www.saintromainengal.fr

MARS 2021 - NOVEMBRE 2022 : UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE

LES TRAVAUX RÉALISÉS

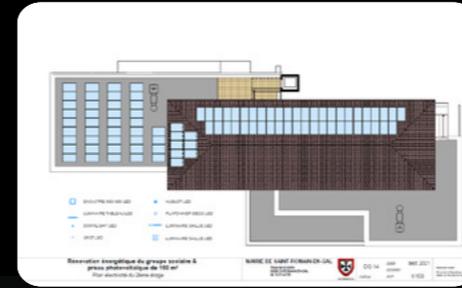
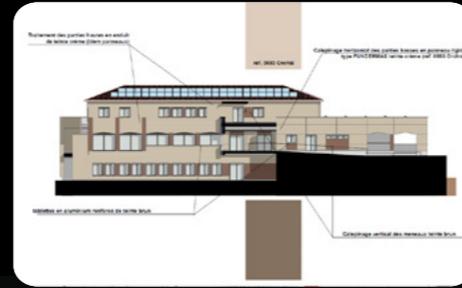
- Isolation du bâtiment par l'extérieur et changement de la toiture après isolation des combles.
- Construction et pose d'un ascenseur.
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la terrasse et les toitures Sud / Sud-Est.
- Changement complet des sources lumineuses intérieures et remplacées par des luminaires LED.
- Mise en place d'une gestion électronique du système de chauffage.
- Aménagement des espaces verts et plantations.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

- **Montant des travaux : 939 000 € HT**
 - **Subventions : 549 500 €**
 - État (Plan de relance) : 420 000 €
 - Département : 67 000 €
 - Région : 62 500 €
 - **Commune : 389 500 € HT**

MARS 2021 : DE LA CONCEPTION...

MARS-JUIN 2021 : LA MISE AU POINT DU PROJET AVANT LA VALIDATION PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT EN JUILLET 2021



6 NOVEMBRE 2021 : CÉRÉMONIE DE DÉMARRAGE DES TRAVAUX



MONTAGE DE L'ÉCHAFAUDAGE



L'ISOLATION DU BÂTIMENT PAR L'EXTÉRIEUR ET CONSTRUCTION DE LA CAGE DE L'ASCENSEUR



REPLACEMENT DE LA TOITURE



LE PARCHEMIN DISSIMULÉ



... NOVEMBRE 2022 : À LA RÉALISATION

POSE DE LUMINAIRES LED



ÉTANCHÉITÉ DES TERRASSES ET POSE DES PANNEAUX SOLAIRES



LA CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU



7 NOVEMBRE 2022 : ACHÈVEMENT DES TRAVAUX



FACILITER LA CRÉATION D'ENTREPRISE AVEC LE DISPOSITIF CITÉS LAB



Vienne Condrieu Agglomération a mis en place le dispositif CitésLab.



Sophie Faura, cheffe de projet CitésLab, reçoit lors de permanences hebdomadaires organisées sur rendez-vous :

À travers ce dispositif, l'Agglo propose un accueil gratuit et individualisé aux habitants du territoire, porteurs de projets, qui veulent franchir le pas de la création d'entreprise.

L'accompagnement s'appuie sur quatre piliers :

- Informer sur le parcours et les étapes de la création d'entreprise ;
- Aider à clarifier ses idées et ses envies d'entrepreneuriat ;
- Structurer le projet et maîtriser ses points forts et ses points faibles ;
- Une fois le projet concret : mettre en relation avec les acteurs et les réseaux de la création d'entreprise.

- Lundi matin au centre social de Chasse-sur-Rhône
- Lundi après-midi au centre social de Malissol
- Mardi matin au centre socio-culturel de l'Isle
- Mardi après-midi au centre socio-culturel de Pont-Évêque
- Jeudi après-midi au pôle de proximité de la Vallée de Gère ;
- Vendredi après-midi au centre social d'Estressin.

Contact : citeslab@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Tél. : 04 27 87 80 09 - 06 62 40 52 31

Facebook : [citeslabviennecondrieuagglomeration](https://www.facebook.com/citeslabviennecondrieuagglomeration)

PRIME AIR BOIS : LA PRIME QUI TOMBE PILE POELE !

Afin d'améliorer la qualité de l'air sur son territoire, Vienne Condrieu Agglomération lance la Prime air bois, destinée à vous accompagner dans le remplacement de votre ancien appareil de chauffage au bois.

Cette aide vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leur cheminée à foyer ouvert ou ancien appareil de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Le montant de la prime proposée par Vienne Condrieu Agglomération est de 700 €, auquel peut s'ajouter une bonification de 800 € sous conditions de revenus (soit une prime totale de 1 500 €). Elle est cumulable avec la prime de transition énergétique (MaPrimeRénov'), l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Au total, certains ménages peuvent bénéficier jusqu'à 4 500 € d'aides publiques.

À NOTER Une seule prime est accordée par foyer. Cette aide est financée par l'Agglo et l'ADEME.

CONSEIL Avant tout achat d'un nouveau matériel, lisez attentivement le dossier de demande et renseignez-vous auprès de l'AGEDEN.

Quelles sont les conditions ?

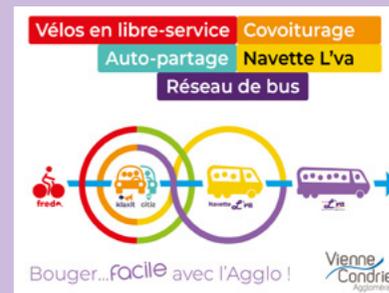
- Être un particulier, résidant dans l'une des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération ;
- Occuper une résidence principale achevée depuis plus de deux ans ;
- Remplacer votre cheminée ouverte ou votre poêle installé avant 2002 ;
- Choisir un modèle référencé par le Flamme Verte ou l'ADEME ;
- Faire réaliser votre installation par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), Quali'Bois par Quali'EnR ou Qualibat'EnR Bois (liste des professionnels disponible sur : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>);
- S'engager à faire détruire votre ancien appareil de chauffage au bois.

REPLACEZ VOTRE ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS
LA PRIME QUI TOMBE
Pile Poêle !
JUSQU'À 1500 € GRÂCE À LA PRIME !
+ D'INFOS www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

LES TRANSPORTS À VOTRE DISPOSITION

Une nouvelle délégation de service public en transport a été mise en place en 2022. Dès le mois d'avril, deux nouvelles solutions de mobilité ont été proposées : la Navette L'va et le dispositif de covoiturage Klaxit. En septembre, c'est un tout nouveau réseau de bus qui est proposé aux habitants. Se déplacer sur le territoire se conjugue aujourd'hui avec covoiturage, autopartage, Navette L'va, réseau de bus L'va et vélos en libre-service.

Tour d'horizon des dispositifs de déplacements proposés par l'Agglo.



RÉSEAU DE BUS L'VA RENFORCÉ

Le but est d'offrir un meilleur service à la population et d'augmenter sa fréquentation en améliorant la liaison entre les pôles de santé et sites économiques avec les 30 communes de l'Agglomération. Le nouveau réseau de bus L'va se compose de 8 lignes urbaines et de la ligne 134 (qui relie la gare de Givors au quartier La Maladière de Condrieu).



L'une des nouveautés est la possibilité de prendre le bus et le train avec un seul et même ticket (dans les limites de l'Agglomération). Son fonctionnement 7 J/7 de 6h à 21h30, permet de nombreuses liaisons et un service rapide, indépendant des conditions de circulation routière (10 minutes gare à gare de Chasse à Vienne et 4 minutes d'Estressin à Vienne). Pour profiter de cette offre, il faut se munir du ticket «T-librS». Il s'achète en gare (guichet ou distributeur), en agence de la Mobilité, chez le dépositaire de Chasse-sur-Rhône, par SMS ou à bord du bus.

Pour en savoir + sur tout le réseau bus L'VA www.lva-mobilite.fr

VÉLO EN LIBRE-SERVICE : FREDO

Aujourd'hui, 82% des trajets internes sur le territoire de l'Agglo, sont inférieurs à 3 kms et se font en voiture (source Diagnostic PDM UrbaLyon 2019). Pour favoriser l'utilisation du vélo sur son territoire et inciter les habitants à moins emprunter la voiture, Vienne Condrieu Agglomération propose des vélos en libre-service, louables pour de très courtes durées. L'originalité du dispositif réside dans son système de cadenas connecté qui permet de déverrouiller puis rendre le vélo loué, via une application disponible sur l'App Store et Google Play.



Pour tout savoir sur les vélos en libre service, flashez sur QR Code.



fredo

LA NAVETTE L'VA

En complément des lignes régulières du réseau L'va, il existe la « Navette L'va ». Elle propose des trajets entre les 30 communes de l'Agglomération, et les établissements de santé / zones d'activités / commerces et gares. Cela permet de se déplacer plus librement, pour le prix d'un ticket de bus, du lundi au samedi et à de nombreux horaires. Elle permet aussi des connexions avec les lignes régulières de bus (lignes 1 à 8) et les lignes TER.



À noter :

- La réservation est obligatoire et doit être faite avant 17h, veille du trajet à effectuer (le vendredi soir pour le lundi suivant). Pour réserver la Navette L'va :
 - www.lva-mobilite.fr/se-deplacer/la-navette-lva
 - Par email : lvasurdemande@ratpdev.com
 - au 0 810 414 909, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (0.05€ TTC/min + prix de l'appel)
- La Navette L'va ne prend pas en charge les enfants faisant les trajets domicile-établissement scolaire. Ils peuvent toutefois l'utiliser pour leurs loisirs les mercredis et samedis ou pendant les vacances scolaires.

KLAXIT

Klaxit s'adresse à toutes les personnes qui utilisent leur voiture pour leurs trajets domicile-travail ou domicile-études. Plus écologique, plus économique et plus sympa, la solution de covoiturage KLAXIT donne une autre dimension aux trajets du quotidien. Avec Klaxit, le conducteur qui propose des places est indemnisé et tout est gratuit pour le passager !



Téléchargez l'application sur votre smartphone : « klaxit - covoiturage quotidien ».



ÉCLAIRAGE PUBLIC : DES ESSAIS POUR PLUS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Le SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 200 communes du Rhône et représentant 400 000 habitants.

Autorité organisatrice de la distribution d'énergie, le SYDER a également des compétences optionnelles accessibles aux communes comme le Gaz, l'Éclairage Public, les panneaux photovoltaïques, le réseaux de chaleur, les bornes d'infrastructures de véhicules électriques ou hybrides.

Depuis de nombreuses années, la commune lui a confié la gestion de l'éclairage public. Il y a quelques semaines, le Conseil Municipal a adhéré au groupement de commandes de l'énergie afin de maîtriser le coût de l'électricité.

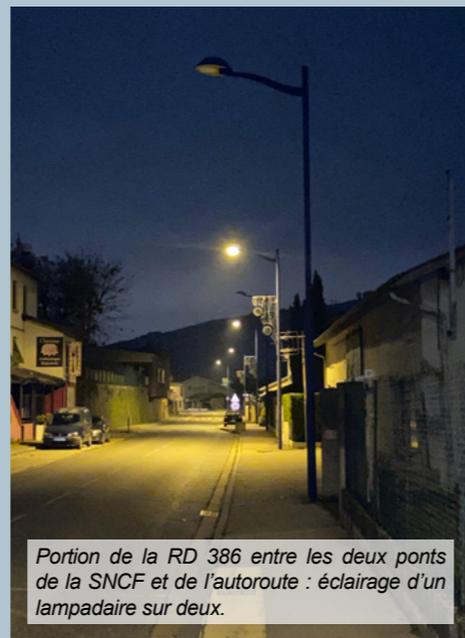
Avec la crise de l'énergie, il est devenu urgent de faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de couper l'éclairage de 0h à 6h.

De plus, il est nécessaire de moderniser tous les lampadaires et de changer les sources lumineuses qui seront remplacées par un dispositif à LED, ce qui implique de changer toutes les lanternes des lampadaires. L'estimation des travaux à réaliser est de 400 000 € HT.

Il est légitime de s'interroger sur l'opportunité d'une telle dépense à partir du moment où il est nécessaire de réduire la durée et l'intensité de l'éclairage.

C'est pourquoi, une expérience est menée avec l'extinction d'un lampadaire sur deux sur la route départementale 386 entre le pont de la SNCF et le pont de l'autoroute. Si l'éclairage est satisfaisant, les sources lumineuses seront changées en LED début 2023 et il pourra être envisagé la suppression d'un lampadaire sur deux.

Expérience à suivre...



Portion de la RD 386 entre les deux ponts de la SNCF et de l'autoroute : éclairage d'un lampadaire sur deux.

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ DE LA RD 502 (ROUTE DE RIVE DE GIER)

La sécurité, notamment aux abords des arrêts de bus, est une préoccupation de la Municipalité. Depuis de nombreuses années, les riverains de l'intersection RD 502/ route de Chaumartin ont alerté les élus sur la dangerosité de ce secteur. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les services départementaux suite à un accident survenu en mai 2021 (sans conséquences graves pour les blessés).

Le Département a décidé d'abroger les régimes de priorité à tous les carrefours depuis le hameau du « Pilon » aux Haies, jusqu'à la RD 386 sur le bas de la commune. Par arrêté en date du 30 septembre 2022, le Président du Conseil Départemental a désigné comme voie prioritaire la RD 502 et toutes les intersections des voies communales deviennent des voies non prioritaires. Les travaux préparatoires sont en cours de réalisation et dès le début de l'année, les panneaux «STOP» ou «Cédez-le-passage» seront posés par le Département sur toutes les routes secondaires. La commune réalisera un aménagement spécifique à proximité de la route de Chaumartin et limitera la vitesse à 70 km/h dans la traversée du hameau. Une subvention de 6 000 € a été obtenue pour une dépense de 12 000 € HT dans le cadre du dispositif départemental pour la sécurité financé par les amendes de Police.



LES ASSOCIATIONS À L'HONNEUR À SAINT-ROMAIN

Après deux années de crise sanitaire, la Municipalité a tenu à inviter les associations de Saint-Romain, en cette période de fêtes, afin de saluer leur engagement sur la commune.

Le Maire, Luc THOMAS a salué en particulier les prouesses sportives de deux associations : le club MACH 3 Triathlon qui passe en 1^{ère} division de sa discipline et les Sauveteurs et Jouteurs de Saint-Romain pour leurs résultats exceptionnels en 2022 et notamment leurs 4 titres de Champions de France. Afin de leur permettre de continuer à évoluer dans le haut du classement, la Municipalité leur a accordé une subvention exceptionnelle de 2 000 €.



Ces deux associations ont été mises à l'honneur au niveau du Département puisqu'elles étaient toutes les deux nominées aux Rhône d'or du Sport 2022. Lors de cette cérémonie qui s'est déroulée à Villefranche-sur-Saône le lundi 12 décembre dernier, les Sauveteurs et Jouteurs de Saint-Romain-en-Gal ont reçu le trophée du club amateur 2022. Encore félicitations à eux !





Dimanche 4 décembre, les romanères de plus de 70 ans se sont retrouvés, le temps d'un repas de fin d'année, offert par la Municipalité et par le C.C.A.S.

Dans une ambiance chaleureuse animée par deux musiciens, une centaine de convives ont partagé un moment festif en présence des membres du C.C.A.S., de Luc Thomas, Maire et de Pierre Langlais, Maire Honoraire. Entre les plats délicieux et copieux, tous les séniors de la commune ont pu se retrouver, discuter et bien sûr danser.

À partir de 16h, le match de la coupe du monde de football opposant la France à la Pologne a été diffusé sur grand écran afin de satisfaire les supporters de l'équipe de France. Danseurs et fans de foot ont partagé ces moments de fête jusqu'en début de soirée. Tous étaient heureux de renouer avec le traditionnel repas de Noël du C.C.A.S.



Groupe majoritaire «Être bien à Saint-Romain»

Le 15 mars 2023, nous serons déjà à mi-mandat. Bien que nous n'ayons pris nos fonctions que le 20 mai 2020, du fait de la crise sanitaire et du confinement, de nombreux projets ont vu le jour :

- La rénovation de l'accueil de la Mairie et des bureaux permettent de recevoir quotidiennement les Romanères dans des conditions sanitaires optimales ;
- La fin des travaux d'aménagement intérieur du groupe scolaire permettra la création de nouvelles classes ;
- L'aménagement du parking de la Mairie et des abords du groupe scolaire favorise le stationnement tout en assurant la sécurité de nos enfants ;
- La rénovation du mur du cimetière met en valeur ce lieu de mémoire cher aux Romanères.

Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire viennent de se terminer. Cette opération vertueuse du point de vue de l'environnement et du développement des énergies renouvelables, permettra de faire baisser les charges de fonctionnement du bâtiment à une période où les économies d'énergies sont indispensables.

D'une manière générale, tous nos projets seront désormais à énergie positive. Les crises successives nous conduisent à concevoir différemment le mandat que vous nous avez confié. Dès le printemps prochain, nous organiserons une réunion publique au cours de laquelle nous tirerons le bilan des 3 premières années du mandat et nous présenterons les perspectives pour les 3 ans à venir.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et c'est avec plaisir que nous vous retrouverons lors de la cérémonie des voeux 2023 le 6 janvier prochain.

Les élus de la majorité municipale : Luc Thomas - Alain Gerbaud - Marie-Alice Seux - Dominique Mavridorakis Sandrine Alonzo - Carine Bracq - Robert Gelas - Christiane Laurent - Michèle Sammut - Yves Robert - Frédéric Cappio Guy Sublet - Thibald Abeillon - Amély Journoud - Magali Fournier

Groupe d'opposition

Cher(e)s Romanères,

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année. Que 2023 vous apporte la réussite, la santé et du bonheur à partager. Que la joie soit au rendez-vous pour vous tous.

Lors du précédent et unique bulletin municipal (Le Mag), daté de fin 2020, nous vous faisons part de nos difficultés à exercer notre rôle d'élu au sein de l'équipe municipale. Nous souhaitons que cela se passe différemment, mais la possibilité que chaque conseiller puisse s'exprimer lors des commissions communales reste compliqué.

Les différentes commissions : affaires sociales, pandémie, plan canicule et grand froid ... ou ressources humaines, travaux bâtiments, agriculture et développement durable, mais aussi : enfance, jeunesse et vie associative, ne se sont jamais réunies.

De même la promesse d'une concertation avec les habitants n'a pas été tenue.

Pourtant, plusieurs actions importantes dans ces domaines ont été réalisées. Souvent à la surprise de beaucoup et au mécontentement de certains romanères. Elles auraient mérité un débat.

Depuis plus de deux ans, les décisions ne sont prises que par quelques personnes et s'imposent à tous. La sous-information et l'absence de débat citoyen favorisent l'abstention aux élections et la défiance vis-à-vis de la politique et de ses représentants. Nous le déplorons mais espérons un changement.

La situation géopolitique actuelle rend la vie plus difficile pour chacun d'entre nous, à différent niveau. Nous espérons que toutes ces difficultés s'estompent rapidement, particulièrement pour les personnes les plus fragiles.

Recevez à nouveau, nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Les élus de la minorité municipale : Marie-Pierre Jaud-Sonnerat, André Germain, Nicole Bouteillon

Vous pouvez nous contacter à l'adresse : saintromainengal2020@gmail.com

*Voeux du Maire
aux Romanères*

Vendredi 6 janvier
à 19h

Salle polyvalente Louis Patard

route de Rive de Gier

parkings de la Mairie et de la salle polyvalente

